

La SPV met au concours

un poste de représentant·e au Comité d'octroi des congés sabbatiques (COSAB)

Le COSAB est un organe paritaire composé de trois représentants des syndicats ainsi que de trois représentants du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Chacun de ses membres est chargé d'étudier les projets présentés par les enseignant·e·s dans le but d'obtenir un congé sabbatique payé conformément au « Règlement relatif aux congés sabbatiques du corps enseignant et à leur financement ». Le comité se réunit en séances au cours desquelles il délibère et attribue les congés sabbatiques qui répondent aux conditions d'octroi, ceci dans les limites du montant alloué à cet effet.

Les membres du COSAB bénéficient de deux périodes hebdomadaires de décharge. Ces dernières permettent de préparer les dossiers avant les séances, de siéger, pendant la période d'octobre à avril, en principe le vendredi après-midi, et de répondre au cours de l'année aux sollicitations du président du Comité.

Profil recherché :

- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Indépendance
- Capacité à gérer la pression
- Excellente aptitude à argumenter et à défendre son point de vue
- Disponibilité
- Volonté de s'investir pendant plusieurs années au COSAB

Avoir déjà bénéficié d'un congé sabbatique du COSAB est un atout.

Les membres de la SPV intéressé·e·s doivent déposer un dossier (CV et courrier de motivation) auprès du :

Secrétariat général de la SPV, Chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Délai pour l'envoi des candidatures : 6 décembre 2020

Lausanne, le 12 novembre 2020